

Validation des formations sur ADUM

- *Les formations de l'ED SHS et du Collège Doctoral*

La validation des formations proposées par l'ED et par le Collège doctoral, se fait au fil de l'eau et vous ne devez déposer aucun document sur ADUM :

- Le Collège doctoral validera ses propres formations lorsque vous aurez évalué la formation : pour toute question relative à une formation du Collège Doctoral, vous pouvez écrire à formations-college-doctoral@univ-lille.fr
- L'ED validera ses propres formations à l'issue de chaque séminaire lorsque l'organisateur aura rendu les feuilles de présence.
- **Attention** : lorsque vous vous inscrivez à un séminaire interdisciplinaire sur ADUM, il faut veillez à bien choisir en amont, dans quel module vous souhaitez le faire valider (A1 ou C1) et vous inscrire sur le séminaire lié au bon module. Si vous choisissez de le faire valider dans le module A1, vous obtiendrez 4 crédits et dans le module C1, 7 crédits.

- *Les formations de votre laboratoire*

Pour faire valider les modules C1, D1 et D2, dépendant de votre laboratoire, il vous faudra remplir une fiche par module (cf annexes) et la déposer dans votre laboratoire avec les justificatifs concernés pour validation, **uniquement lorsque le module sera complet**. Lorsque la fiche sera validée, vous devrez la déposer sur ADUM avec les justificatifs **en un seul PDF**.

- *Les formations hors-catalogue*

Pour les formations que vous pouvez suivre **en dehors de celles proposées par l'ED et le Collège Doctoral** (dans vos laboratoires ou autres), un dépôt doit être fait sur ADUM dans la rubrique « formations hors catalogue » puis « ajouter une formation hors catalogue ».

Pour ces formations, il faudra bien choisir la catégorie en fonction de la formation suivie et en conformité avec notre maquette de formation doctorale (annexe en pj):

- Formations méthodologiques et interdisciplinaires - module A1 (**si plusieurs formations, déposer un seul PDF**)
- Langues - module B1 (**un seul PDF**)
- Connaissance du milieu professionnel - module A2 (**si plusieurs formations, déposer un seul PDF**)
- Séminaires scientifiques - module C1 (**déposer la fiche signée par le laboratoire avec les justificatifs en un seul PDF**)
- Initiative scientifique - module D1 (**déposer la fiche signée par le laboratoire avec les justificatifs en un seul PDF**)
- Diffusion de la recherche - module D2 (**déposer la fiche signée par le laboratoire avec les justificatifs en un seul PDF**)

Tout dépôt fait sur ADUM, qui ne respecterait pas cette procédure, sera automatiquement supprimé.

Validation par le laboratoire de 30 crédits

Séminaires scientifiques - 14 crédits (Module C1)

2 éléments à choisir dans la liste suivante

- séminaire disciplinaire de laboratoire 1 (7 crédits)
- séminaire disciplinaire de laboratoire 2 (7 crédits)
- séminaire interdisciplinaire de PED 1 (différent du séminaire validé en A1) (7 crédits)
- séminaire interdisciplinaire de PED 2 (différent du séminaire validé en A1) (7 crédits)
- validation du statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) selon la politique du laboratoire (7 crédits)
- Université d'été (7 crédits)
- Autre manifestation scientifique : colloque,...(*sur proposition du doctorant avec accord du laboratoire*) (7 crédits)

Initiative scientifique - 8 crédits (Module D1)

1 élément à choisir dans la liste suivante

- participation aux activités du laboratoire ou de l'PED (*co-organisation ou participation active à : journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs », mandat association des doctorants ou mandat universitaire, projet ANR, exposition, performance artistique, ouvrage, traduction, actes de colloques, collaboration en groupe de travail, workshop...*)
- validation d'un stage d'au moins 1 mois (*hors université d'inscription et hors cotutelle*) : recherche en centre spécialisé, archives, bibliothèque, entreprise...
- validation du séjour de plus de 3 mois à l'étranger pour tout doctorant
- validation du statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) selon la politique du laboratoire

Diffusion de la recherche - 8 crédits (Module D2)

- 1 communication orale (JE, Colloque, Symposium ou séminaire de recherche) (2 crédits) +
- 1 communication orale ou 1 poster (2 crédits) +
- 1 article accepté ou mis en ligne dans une revue labellisée ou 1 article dans un support à comité de lecture (4 crédits)

NB ► 1 séminaire = 3 journées d'études ou 1 journée d'études + 1 colloque de 2 jours = 20 heures

MAQUETTE DE LA FORMATION DOCTORALE DE L'ED SHS N°473 (Offre pour 2022-2023)

Le doctorat équivaut à 180 crédits dont 60 crédits pour la formation doctorale et 120 crédits pour la thèse

La maquette ci-dessous constitue l'ensemble de la formation doctorale et non la formation annuelle

Plus d'informations sur le site de l'ED SHS <https://edshs.meshs.fr/>

Validation par l'Ecole doctorale de 30 crédits

Formation méthodologique et interdisciplinaire - 12 crédits (Module A1)

2 éléments obligatoires

- éthique et intégrité de la recherche (séminaire proposé par l'ED ou inter-ED ou Collège Doctoral ou MOOC...) (4 crédits)
- séminaire interdisciplinaire ED (4 crédits)

1 élément au choix

- journées carrières
- participation à 3 Cafés-Doc (fortement recommandée pour les internationaux) (4 crédits)
- humanités numériques : les données de la recherche dans les thèses de doctorat (4 crédits)
- Aller vers l'Autre / Accueillir l'Autre : Approches et méthodologies pour penser l'altérité au prisme de la traduction (4 crédits)
- analyser des données avec un logiciel tableur (calc, excel) (4 crédits)
- communication numérique et sciences sociales (4 crédits)
- formations numériques (plaquette du Collège Doctoral) – 2 jours de formation (4 crédits)
- autre formation méthodologique du Collège Doctoral – 2 jours de formation (4 crédits)
- toute formation équivalente suivie dans un autre établissement en France ou à l'étranger avec accord de l'ED (4 crédits)

Langues au choix - 6 crédits (Module B1)

- niveau en langue anglaise B2 ou C1 selon le laboratoire ou possibilité d'une autre langue (modalités sur le site de l'ED SHS)
- validation par les : CAPES en langue, Agrégation en langue, DUFL, Master en langue
- validation obligatoire du français pour les non-francophones

Connaissance du milieu professionnel - 12 crédits (Module A2)

1 élément obligatoire pour les non-salariés

- valorisation du doctorat et portfolio de compétences (6 crédits)

1 élément à choisir dans la liste suivante

- parcours enseignement supérieur et recherche (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation (6 crédits)
- administration et valorisation de la recherche (6 crédits)
- stratégie de coopérations internationales. Théorie, gestion de projets européens, métiers, interculturalité (6 crédits)
- parcours connaissance de l'entreprise et création d'entreprise (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation (6 crédits)
- autre formation professionnelle du Collège Doctoral (2 jours de présence au même module=validation) ou d'un autre organisme (6 crédits)
- validation de l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels pendant la durée de la thèse – 120h minimum (6 crédits)
- expérience professionnelle en milieux associatifs, socio-éducatifs, culturels ou artistiques (fournir attestations) (6 crédits)
- statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) ou retraité (validation du module) (12 crédits)